



Pour
retrouver...
notre école

Orientations en vue de la rentrée scolaire 2021



Prémises

Dans le contexte du plan de déconfinement présenté par le gouvernement, il est maintenant temps de statuer sur les orientations en vue de la prochaine rentrée scolaire.

- Ces orientations tiennent compte du fait qu'à la rentrée scolaire : 75% de la population de 12 ans et plus aura été vaccinée; qu'une majorité des 12-17 ans auront reçu deux doses; que les conditions épidémiologiques seront stables.
- La vaccination des enfants du primaire n'est pas encore autorisée à ce jour, mais les essais cliniques sont en cours. Une orientation positive est présumée visant une vaccination des deux doses qui pourrait se faire d'ici la fin de l'année 2021.
- Ces orientations seront révisées en août, avant la rentrée scolaire, en fonction des plus récentes données épidémiologiques et de l'avancement de la vaccination de la population générale.

TROIS AXES

guideront l'organisation scolaire

1

Retour à une **rentrée scolaire la plus normale possible** pour les élèves et le personnel

2

Maintien des mesures sanitaires et d'une **vigilance** sur le plan de la qualité de l'air

3

Planification des mesures d'appoint possibles **selon l'évolution de la situation épidémiologique**, à réviser en août

AXE 1

Retour à une rentrée scolaire la plus normale possible pour les élèves et le personnel

Pour tous les niveaux (préscolaire, primaire, secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle) :

- Organisation scolaire normale, sans restriction de groupe-classe stable
- Aucun masque d'intervention ni couvre-visage pour les élèves ou le personnel
- Services éducatifs complets (incluant les projets pédagogiques particuliers et les sorties scolaires)
- Mesures de soutien additionnelles pour les élèves vulnérables ou accusant un retard pédagogique
- Reprise des activités parascolaires
- Transport scolaire **sans restrictions** de distanciation et selon les barèmes normaux
- Organisation habituelle des cafétérias et salles de dîneurs

AXE 2

Maintien des mesures sanitaires et d'une vigilance sur le plan de la qualité de l'air

Mesures sanitaires

- Maintien des mesures de nettoyage et d'entretien, particulièrement en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées
- Maintien des routines d'hygiène des mains pour les élèves et les employés, selon les recommandations de la CNESST
- Maintien de l'évaluation des enfants symptomatiques et de leur exclusion éventuelle

Qualité de l'air

Le Ministère et les établissements poursuivent leur vigilance élevée sur le plan du suivi de la qualité de l'air dans les classes et l'application de mesures pour rectifier les situations problématiques. Le Ministère sera accompagné par un expert en ventilation industrielle du comité technique Ministère-réseau visant la mise en œuvre des mesures suivantes :

- développement d'un nouveau protocole visant le monitoring informatique en continu de la qualité de l'air dans les classes et identification de la solution technologique ;
- acquisition de lecteurs de CO₂ et d'autres indicateurs pour assurer une qualité de l'air optimale dans toutes les classes du Québec ;
- installation des appareils pendant l'année scolaire 2021-2022 en amorçant le déploiement dans les écoles à ventilation naturelle ;
- mise en œuvre du programme d'entretien estival des équipements de ventilation et des fenêtres à l'été 2021 ;
- poursuite du programme de correctifs requis pour répondre aux situations problématiques.

AXE 3

Planification des mesures d'appoint possibles, selon l'évolution de la situation épidémiologique, à réviser en août

Une ou des mesures d'appoint pourraient venir s'ajouter ponctuellement, si requis, afin de limiter les fermetures de classes ou d'écoles en cas d'éclosion et assurer le maintien des services éducatifs en présence.

Au primaire (surtout dans le contexte de prévaccination), si éclosion :

- Restriction du nombre de groupes auquel un élève peut appartenir sans distanciation
- Ajout de mesures de distanciation additionnelles si en présence d'élèves de classes différentes, (heure du dîner, récréations, service de garde, etc.)
- Sièges assignés dans les autobus scolaires pour assurer une traçabilité des contacts
- Retour au port du masque d'intervention dans certaines circonstances (transport, espaces communs, etc.)
- Si les mesures précédentes n'étaient pas suffisantes, recours aux mesures prévues au protocole d'urgence en cas de fermeture de groupes pour les services éducatifs à distance

Au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes, si requis, sur une base ponctuelle :

- Ajout de mesures de distanciation
- Retour au port du masque d'intervention dans certaines circonstances
- Si les mesures précédentes n'étaient pas suffisantes, recours aux mesures prévues au protocole d'urgence en cas de fermeture de groupes pour les services éducatifs à distance :
 - recours à l'alternance pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire ;
 - recours à la formation principalement à distance pour les élèves de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, sauf pour les examens, les ateliers et les laboratoires.

Le tout sujet à révision avant la rentrée scolaire en août.